

PROCES VERBAL
Conseil municipal du 2 février 2019
Session ordinaire

Ouverture de la séance : 10h00

Ordre du jour :

- 1) Section d'investissement : acquisition d'un ordinateur portable pour l'école
- 2) Questions diverses

Convocation du conseil municipal : 28 janvier 2019

Présents : Mmes GRAZON Roseline, ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, GUILLY Philippe, ECHALIER Michel et FAURIAT Jonathan.

Absent ayant donné procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme ECHALIER Marilyn

Délibérations n°2019-10

Objet : **Section d'investissement : acquisition d'un ordinateur portable pour l'école**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'ordinateur relié au tableau numérique interactif de l'école a cessé de fonctionner. Il est donc urgent de le remplacer car l'enseignante ne peut plus se servir du tableau numérique. Il donne lecture du devis reçu des Etablissements PobRun, entreprise en charge du matériel numérique de l'école, qui s'élève à 721,08 € TTC, soit 600,90 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'achat d'un ordinateur portable pilote pour permettre le bon fonctionnement du tableau numérique ;
- ➔ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de la présente délibération ;
- ➔ **Valide** le devis de l'entreprise PobRun à Brioude ;
- ➔ **Engage** la dépense d'investissement avant adoption du budget communal à l'article 2183.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.